

---

## Relevé des déchets libérés

---

**L'Article 35.5 de l' Arrêté Royal du 20 juillet 2001 stipule que :**

« Au plus tard le 1 mars de chaque année, les exploitants (...) font parvenir à l'Agence un relevé des déchets libérés durant l'année précédente »

Le relevé comprend les informations générales ci-dessous et le tableau ci-joint, ou une version électronique (Excel). Les codes décrits dans les instructions doivent être utilisés pour le remplissage du tableau.

---

### Informations générales :

**Année de libération (1 janvier – 31 décembre) :** .....

**Siège de l'exploitant**

(dans le cas où l'exploitant gère des déchets provenant d'autres établissements classés de la même entreprise, précisez aussi les divers lieux de provenance)

Nom : .....

Classe de l'établissement : .....

Adresse : Rue et n° : .....

Commune : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Téléfax : .....

Email : .....

Personne de contact : .....

Nom et signature .....

du responsable : .....

Date : .....

## Instructions et codes pour compléter le tableau

**Matière** : le code (voir ci-dessous) et le nom usuel doivent être complétés dans les colonnes adéquates

1. Béton, briques
2. Acier
3. Plomb
4. Autre métal (préciser)
5. Asphalte
6. Matière plastique
7. Verre
8. Laine de verre
9. Bois
10. Terre
11. Déchets hospitaliers
12. Autre (préciser)

**Quantité** libérée pendant l'année considérée (1 janvier – 31 décembre) :

Préciser l'unité de mesure (kg, m<sup>3</sup>, etc)

**Origine** :

Uniquement sous forme de texte : démantèlement, construction / modification, exploitation,...

**Contrôle** de la radioactivité (code et type) :

1. surfacique
2. volumique
3. surfacique et volumique

**Niveau d'activité** utilisé pour la libération (code et référence) :

1. conforme à l'annexe IB
2. annexe IB plus article 35.2 (décroissance quasi-complète - période inférieure à 6 mois)
3. autorisée en application de l'article 18 (donner les références)

**Destination** après libération (code et type) :

1. Incinération
2. Stockage temporaire sur le site
3. Mise en décharge hors du site
4. Réutilisation
5. Recyclage
6. Autre (préciser)

**Lieu** de destination (code et adresse) :

1. Sur le site
2. Hors du site (donner l'adresse complète)